CHAPTER 3

CUTLASS DRILL

CHAPITRE 3

EXERCICE AVEC LE SABRE D'ABORDAGE

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

SECTION 1

GENERAL

301. PURPOSE

- 1. Cutlass drill, as is the case with naval sword drill, is slightly different from CF sword drill described in the Canadian Forces Manual of Drill and Ceremonial. Sea Cadets shall execute cutlass drill, as described in this chapter.
- 2. The *Manual of Ceremony for HMC Ships* (1997-7-14) was used as a reference document to write this chapter.
- 3. This chapter covers drill to be followed when the cutlass is either worn or carried.
- 4. Cutlass drill is always to coincide with the first and last movement of the rifle.
- 5. All orders are given from the position of Attention.

301. OBJET

- 1. L'exercice avec le sabre d'abordage, ainsi qu'avec l'épée de marine, diffère en quelques points de celui décrit pour l'épée des Forces canadiennes dans le Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces Canadiennes. Les cadets de la Marine doivent exécuter l'exercice avec le sabre d'abordage, tel qu'on le décrit au présent chapitre.
- 2. Le Manuel du cérémonial des navires canadiens de Sa Majesté (1994-7-4) a servi de document de référence pour la rédaction du présent chapitre.
- 3. On trouvera dans le présent chapitre la marche à suivre pour l'exercice avec le sabre d'abordage au fourreau et dégainé.
- 4. L'exercice avec le sabre doit commencer et se terminer en même temps que l'exercice avec le fusil.
- 5. Tous les ordres donnés doivent l'être à la position du garde-à-vous.